

Séance du 26 AVRIL

De l'an DEUX MILLE DIX-NEUF

A 20 H 30

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :  
11

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JOFFRAIN, Maire.

Date de la convocation :  
16/04/2019

Présents : Bernard JOFFRAIN, Danièle GEORGES, Sylvain BOUGREL, Didier BOUGREL, Jean-Luc ARNOULT, Richard CLEMENT, Jean-Baptiste ROCHE, Jean-François FEUTRIEZ, Joël FEYEREISEN, Robert ROCHE

Date d'affichage :  
16/04/2019

Absents excusés : jean-Daniel BONHOMME pouvoir à Bernard JOFFRAIN

Secrétaire : Sylvain BOUGREL

**1304 – REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu des dispositions des articles L.2311-6 et D.2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut envisager la reprise de l'excédent d'investissement issu de la part de l'excédent née d'une dotation complémentaire en réserves constatée au compte administratif de 2 exercices consécutifs :

- Vu l'affectation complémentaire au compte 1068 sur l'année 2017 soit 31 325.34 €
- Vu l'affectation complémentaire au compte 1068 sur l'année 2018 soit 15 000.00 €

Le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la reprise de l'excédent d'investissement du budget communal en section de fonctionnement pour un montant de 15 000.00 €
- d'habiliter le maire à signer tout document s'y rapportant.

**Voté à l'unanimité.**

**1305 – TAUX DE FISCALITE 2019**

Le Maire propose au conseil de reconduire les taux 2018 pour l'année 2019 soit :

- |                    |         |        |         |
|--------------------|---------|--------|---------|
| - Taxe habitation  | 9.19 %  | —————> | 9.19 %  |
| - Foncier bâti     | 2.83 %  | —————> | 2.83 %  |
| - Foncier non bâti | 11.41 % | —————> | 11.41 % |

Pour un produit attendu de 19 588.00 €

**Voté à l'unanimité.**

### **1306 – BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Maire présente le budget 2019 qui s'équilibre comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses prévues 96 797.28 €

Recettes prévues 96 797.28 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses prévues 69 801.68 €

Recettes prévues 69 801.68 €

**Voté à l'unanimité.**

### **1307 – ONF – ETAT ASSIETTE 2019**

Le maire donne lecture du projet de délibération pour l'état d'assiette de l'exercice 2019.

L'ONF demande le passage en coupes réglées pour les parcelles suivantes :

- Parcelles 7, 8 et 9 pour une coupe en amélioration.

**Voté à l'unanimité.**

### **DIVERS**

#### **PLUi H de la Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) – Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – Organisation du débat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2017-137 en date du 26 septembre 2017 du Conseil communautaire, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H) de la Communauté de Communes du Grand Langres ;

Vu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Grand Langres adressées par Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Langres ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme,

M. le Maire présente les orientations du PADD au conseil municipal.

Sur cette base il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme,

LE CONSEIL, après en avoir débattu,

➤ Prend acte des échanges intervenus lors du débat sans vote sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H) de la Communauté de Communes du Grand Langres qui sera annexé à la présente délibération.

➤ Dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

**- Tours de gardes du scrutin du 26 mai : élection Européenne**

HORAIRES	SIGNATURE	URNE
8 h – 10 h	FEUTRIEZ Jean-François	BOUGREL Didier
10 h – 12 h	FEYREISEN Joël	BOUGREL Sylvain
12 h – 14 h	GEORGES Danièle	CLEMENT Richard
14 h – 16 h	ARNOULD Jean-Luc	ROCHE Jean-Baptiste
16 h – 18 h	ROCHE Robert	BONHOMME Jean-Daniel

**- Subvention :**

Le maire donne lecture d'un courrier reçu du Club Gymnique Langrois qui sollicite une subvention de la commune (1 enfant licencié du Club).

Le conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 20.00 €.

La séance est levée à 22 h 50

Bernard JOFFRAIN	Danièle GEORGES	Didier BOUGREL
Robert ROCHE	Jean-François FEUTRIEZ	Sylvain BOUGREL
Richard CLEMENT	Jean-Daniel BONHOMME pouvoir à Bernardk JOFFRAIN	Joël FEYEREISEN
Jean-Luc ARNOULT	Jean-Baptiste ROCHE	